

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT, le 30 SEPTEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Rouvrel, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 53
dont suppléés : 4

Membres représentés : 7

Votants : 60

Date de la convocation
24 septembre 2020

Secrétaire de séance :
Mme BERTOUX

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, PERONNET Fabienne, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, DAMAY Lydie, TESTART Laëtitia, RAMON Marie-Gabrielle, RIQUIER Ludivine, DEHEYER Lucie (suppléante de DEMORSY Roselyne)

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAU Eric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, M. MAURISSE Olivier (suppléant de BERTHE Pascal), HOLLINGUE Rémy, LEGRAND Marc, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LAVENDER Pascal (suppléant de LEROY Jean-Maurice), WABLE Vincent, MARTIN Bruno (suppléant de SZYROKI Jacky), MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme DOUAY Sonia de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. BLIN Nicolas de ROSE Maryse-Corrinne, M. CAPELLE Hubert de Mme ATTAGNANT Hélène, M. DOVERGNE Alain de M. DUTILLEUX Olivier, Mme BERTOUX Julia de M. JUBERT Patrick, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. MAROTTE Philippe de M. BOUCHER Michel,

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE, ROSE Maryse-Corrinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, RIHET Anne, GAUDECHON-LAMOUREUX Mélodie, DEMORSY Roselyne

Messieurs BOUCHER Michel, WALLET Joël, DUTILLEUX Olivier, LECONTE Yves-Robert, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, TOURNIQUET Gautier, LOGEART Johan, LEROY Jean-Maurice, SZYROKI Jacky

OBJET : INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DES TAUX – SUPPRESSION DU MECANISME

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 9 mai 2017, relative au vote des taux de la CCALN (Communauté de Communes Avre Luce Noye) issue de la fusion de la Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil et la Communauté de Communes du Val de Noye, instituant l'intégration progressive des taux pendant une période de 12 ans, soit une fin d'intégration en 2029.

Vu les dispositions de l'article 1638-0 bis-I et 1639 A bis du Code Général des impôts, **la CC Avre Luce et Noye peut modifier la durée d'intégration Fiscale Progressive de ses taux additionnels**

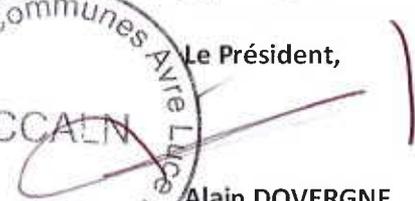
Vu l'avis de la Conférence des maires en date du 24 septembre 2020,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 58 – Contre : 2 : MM Damay, Lescureux), le Conseil Communautaire :

- › Décide de supprimer le mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux additionnel, des taxes foncières sur le Bâti et le Non-Bâti et de la Cotisation Foncière des Entreprises,
- › Décide la mise en œuvre de cette décision à compter du 1^{er} janvier 2021.
- › Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 30 septembre 2020
à ROUVREL

Le Président,

Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 01.10.20
Affiché le ... 01.10.20